



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 26/059/INF-RÉNO URB**

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2026**

**OBJET :** INFRASTRUCTURES - RÉNOVATION URBAINE  
Opération : U Borgu in Mossa - Projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable - Mise à jour du programme et du plan de financement.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 15 avril 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Janine ZANNINI ; Jean-Yves CASTELLI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI ; Michel CHIOCCA.

**Absents :** Santina FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI.

**Avaient donné procuration :** Santina FERRACCI à Claire ROCCA SERRA ; Paule COLONNA CESARI à Didier LORENZINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 25/019/RENO URB du 10 février 2025, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation urbaine intitulé « Borgu in Mossa », portant sur la requalification de la rue Jérôme LEANDRI, du tronçon de la rue Borgu compris entre Sant'Antoniù et la place du Bastion, de la Porte génoise, de la rue de la Citadelle, de la rue Sampieru CORSU, du secteur de la Porte génoise ainsi que de l'amorce de Funtana Vechja.

Cette même délibération précisait que l'opération comprenait des travaux de voirie et réseaux divers, d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Le montant prévisionnel de l'opération « Borgu in Mossa » s'élève à 1 866 383,98 € HT soit 2 068 432,89 € TTC, décomposé comme suit :

<b>ESTIMATION - DESIGNATION</b>	<b>€ HT</b>	<b>TVA</b>	<b>€ TTC</b>
<b>OPÉ - BORGU IN MOSSA</b>			
<b>SERVICES - INGÉNIERIE (MOE)</b>	154 105,10 €	30 821,02 €	184 926,12 €
<b>TRAVAUX</b>	1 712 278,88 €	171 227,89 €	1 883 506,77 €
<b>TOTAUX PROGRAMME</b>	<b>1 866 383,98 €</b>	<b>202 048,91 €</b>	<b>2 068 432,89 €</b>

Le projet bénéficiera désormais de l'enveloppe financière initialement affectée au projet du réaménagement de la rue Commandant QUILICI dans le cadre du FEDER ITI, soit une aide de 364 313,60 €. La Commune demeure parallèlement en recherche de cofinancements complémentaires.

Cette évolution se traduit par le plan de financement ci-dessous :

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Dépense globale HT</b>		<b>1 866 383,98 €</b>
FEDER	19,52 %	364 313,60 €
<b>Total des aides</b>	19,52 %	364 313,60 €
Part communale HT	80,48 %	1 502 070,38 €
Rappel TVA		202 048,91 €
Part communale TTC		1 704 119,29 €
<b>Montant total de l'opération TTC</b>		<b>2 068 432,89 €</b>

La répartition du montant prévisionnel de l'opération Borgu in Mossa se fera comme suit :

<b>Répartition budget</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>%</b>
BUDGET PRINCIPAL	1 393 548,51 €	1 544 409,72 €	74,67 %
BUDGET ASSAINISSEMENT	240 907,14 €	266 987,00 €	12,91 %
BUDGET EAU	231 928,33 €	257 036,17 €	12,43 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement ci-dessus indiqué et d'autoriser le Maire à solliciter les différents partenaires financiers notamment l'Europe, l'Etat et la Collectivité de Corse.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de finances de 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 24 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'opération : U Borgu in Mossa, projet global de stratégie de valorisation des patrimoines culturels et paysagers pour un développement touristique durable, la mise à jour et le plan de financement pour un montant prévisionnel de 1 866 383,98 € HT soit 2 068 432,89 € TTC.

**ARTICLE 2 :** d'approuver le plan de financement de l'opération, comprenant des aides d'un montant de 364 313,60 €, soit environ 19,52 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 1 502 070,38 € HT, soit 1 704 119,29 € TTC, tel que résumé ci-dessous :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT
<b>Dépense globale HT</b>		<b>1 866 383,98 €</b>
FEDER	19,52 %	364 313,60 €
<b>Total des aides</b>	19,52 %	364 313,60 €
Part communale HT	80,48 %	1 502 070,38 €
Rappel TVA		202 048,91 €
Part communale TTC		1 704 119,29 €
<b>Montant total de l'opération TTC</b>		<b>2 068 432,89 €</b>

**ARTICLE 3 :** d'autoriser le Maire à solliciter tous partenaires financiers pour l'octroi de subventions.

**ARTICLE 4 :** d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de cette opération.

**ARTICLE 5 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, cursive shape.